



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Accréditation d'ONG

ICH-09 – Formulaire

Reçu CLT / CIH / ITH

Le 18 MAI 2015

N° 0436

DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE

DATE LIMITE 31 MAI 2014

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/>

1. Nom de l'organisation

1. a. Nom officiel

Veillez indiquer la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

FENDATCI

1. b. Nom en français ou anglais

Veillez Indiquer la dénomination de l'organisation en français ou en anglais.

Fédération Nationale des Danses et Arts Traditionels de Côte d'Ivoire

2. Coordonnées de l'organisation

2. a. Adresse de l'organisation

Veillez indiquer l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone ou du fax, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : FENDATCI

Adresse : Boîte Postale V 39 ABIDJAN CÔTE D'IVOIRE

Numéro de
téléphone : +225 05-05-82-53

Adresse
électronique : zizine57@yahoo.fr

Site web :

Autres informations
pertinentes : CENTRE D'ACTIONS CULTURELLES D'ABOBO (CACAB)

2.b Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) :	Monsieur
Nom de famille :	DOUMBIA
Prénom :	SOULEYMANE
Institution/fonction :	PRESIDENT
Adresse :	Boîte Postale V39 Abidjan C.I
Numéro de téléphone :	+225 05-05-82-53
Adresse électronique :	zizine57@yahoo.fr
Autres informations pertinentes :	MEMBRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DE LA DANSE (C.I.D) CENTRE D'ACTIONS CULTURELLES D'ABOBO (CACAB)

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

national

international (veuillez préciser :)

dans le monde entier

Afrique

États arabes

Asie & Pacifique

Europe & Amérique du Nord

Amérique latine & Caraïbes

Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:

BURKINA FASO-MALI-GUINEE-BENIN-FRANCE-BELGIQUE-ESPAGNE

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Veuillez indiquer quand l'organisation a été créée.

MAI 1972 à ABIDJAN R.C.I

5. Objectifs de l'organisation

Veillez décrire les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les objectifs principaux de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi l'objectif de sauvegarde est lié à ses objectifs à plus grande échelle.

350 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

Cette association a pour but la sauvegarde, le développement et la valorisation des musiques et danses traditionnelles de Côte d'Ivoire et en particulier:

- de mettre en œuvre des actions de collecte, de recherche, d'études et de mise en valeur du patrimoine musicale et dansé en Côte d'Ivoire ainsi que des autres formes apparentées des arts et traditions populaires.
- d'assurer un rôle d'information et de conseil des musiciens et danseurs ivoiriens ainsi que la diffusion régulière d'informations par tous les moyens mis à sa disposition.
- de contribuer au développement de toutes actions éducatives en faveur de la sensibilisation et de l'initiation de jeunes publiques, aux musiques et danses traditionnelles et populaires de Côte d'Ivoire.
- de participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme de formation spécifique.
- de favoriser, l'exportation et la promotion des danses et musiques actuelles et traditionnelles de la Côte d'Ivoire, en France, en Europe et dans le monde entier.
- d'assurer une mission de relais auprès des collectivités publiques en matière d'expertise et d'évaluation des actions mises en places dans les domaines des danses traditionnelles et actuelle.

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.c. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :

6.b. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle
- revitalisation
- autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

Publication de livre et organisation de rencontre et manifestation

6. c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et expliquez comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces activités et ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

750 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

- 1) Collectes des chants et traditions mandingues de la région du nord de la Côte d'Ivoire en collaboration avec le Professeur Adépo Yapo (Ethnomusicologue) à l'INSAAC (Institut National des Arts et des Actions Culturels d'Abidjan)
- 2) Collecte des chants et traditions du peuple BAKOUE travaux réalisés en collaboration avec le Professeur Lucie Dagri.
-Les chants de la terre (chants de labours, chants de travail)
- 3) Manifestations
-Festival National des chants et danses traditionnels de Côte d'Ivoire (FEST.NA.DAN.TRAD.CI. 1985-1988-1990-1993)
-Festival National de Balafon de Côte d'Ivoire (FENBACI 1998-2000-2006-2010)
- 4) Promotion, mise en valeur des tenants de la tradition
- 5) Rencontre internationale sur les danses traditionnelles en 1998 à Yamoussoukro (UNESCO)

7. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

350 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.

- Coopération avec:

Union Culturelle des Peuples Lagunaires les 2 et 3 Mars 2004

Thème: pourquoi et comment sauvegarder et promouvoir les chants et traditions des peuples lagunaires de Côte d'Ivoire.

Mouvement artistique et Culturel du ZANZAN (Bondoukou Côte d'Ivoire)

Tradition rurale des chants et danses des travaux champêtres

-embêtalo (Conférence-débats) avec la communauté bété de Daloa

Thème: faut-il inscrire le masque (GLAÏ) sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité?

-Hommage rendu au principaux tenants de la tradition;

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles (paragraphe 97) exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. **Veillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.**

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Signature

Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

Nom : DOUMBIA SOULEYMANE

Titre : PRESIDENT, BOITE POSTALE V39 ABIDJAN, CENTRE D' ACTIONS
CULTURELLES D'ABOBO

Date : 27/07/2014

Signature : DOUMBIA SOULEYMANE, PRESIDENT DE LA FENDATCI

COMMUNAUTES AVEC LESQUELLES TRAVAILLE LA FENDATCI

- ONG l'étoile de Boukani (Bouna) et le conseil régional de Boukani
- ONG des tisserands de BOMIZAMBO (Communauté Baoulé de Toumodi)
- Communauté des artisans de San-Pedro (Costumes traditionnels)
- Communauté des artisans de la BAGOUE (costumes traditionnels)
- Union Culturelle des Instrumentistes Traditionnels d'Abidjan (UCITA) (Fabrique de tambours et de tam-tams.
- Associations Culturelles BINKADI (Entente).
- Club des amis de la culture (C.D.A.C)
- Programme Africain pour la Réunification Linguistique des Ethnies (P.A.R.L.E)
- ONG « Servir pour mieux vivre » (SAPOMIVIE)
- Le Gfofé d'Afoukaha, la musique des trompes traversière de la Communauté TAGBANA de Katiola
Festival de Zanzan en 2008 et 2011 dans la région de Bondoukou, recensement des danses, des instruments de musiques et de costumes traditionnels du festival du Zanzan avec la collaboration des communautés de la région.
- Association pour la Sauvegarde des Musiques de Trompes Traversières de Côte d'Ivoire (A.S.M.T-CI).



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

FENDATCI

La Fédération Nationale des Danses et Arts Traditionnels de Côte d'Ivoire

BPV 39 ABIDJAN

CONTACT : Centre d'Action Culturelle d'Abobo

Tel : (225) 24 39 06 23 / CEL : (225) 05 05 82 53 / Fax : (225) 24 49 97 78

Site : fendatci.e-monsite-com - E-mail : zlzine57@yahoo.fr

Réf: NGO-90339

QUELQUES CHERCHEURS AYANT ETE ASSOCIES OU COLLABORER AVEC LA FENDATCI

- ↓ Mme Alexis GOGOUA Présidente fondatrice spécialiste des Chants et Danses Traditionnels de Côte d'Ivoire.
Centre International des Arts et de la Culture (C.I.A.C)
- ↓ Mme Rose Marie GUIRO danseuse, chorégraphe, professeuse de danses, Directrice de Compagnie de danse (les Guirivoires).
- ↓ Mr AKA Konin (ethnomusicologue) Directeur Général de l'office ivoirien du patrimoine culturel.
- ↓ Mr JEAN DEROUX Expert National UNESCO.
- ↓ Professeuse KIENON KABORE Tompoko Enseignante chercheuse archéologue Histoire des Techniques ISAD Université Félix Houphouët Boigny d'ABIDJAN.
- ↓ Mr DAGRI Paul Professeur en musicologie Africaine.
- ↓ Mr VOHO SAHI Institut de Littérature et d'Esthétique Négro-africain.
- ↓ Mr SEKOU BAMBA Professeur Conseiller Technique au Ministère de la Culture et de la Francophonie.
- ↓ Mr ALIMAN Fabrice Chef Service, Conservation Restauration et Aménagement à l'O.I.P.C. (Office Ivoirien du Patrimoine Culturel).
- ↓ Mr KOUYATE SORY Grand griot, grand parolier, gardien de la tradition orale (communauté malinké) musique traditionnelle comité malinké Nord Côte d'Ivoire.
- ↓ Mr SEKONGO FERNAND Culturel Technique au Ministère de la Culture et de la Francophonie.
- ↓ DOMICIEN NIZIGIYIMANA: Consultant Individuel de l'Université du Burundi.
- ↓ LALA RAHARIN JANAHALY: Spécialiste Individuelle de l'Université d'ANTANANARIVO.



FENDATCI

La Fédération Nationale des Danses et Arts Traditionnels de Côte d'Ivoire
BPV 39 ABIDJAN

CONTACT : Centre d'Action Culturelle d'Abobo

Tel : (225) 24 39 06 23 / CEL : (225) 05 05 82 53 / Fax : (225) 24 49 97 78

Site : fendatci.e-monsite-com – E- mail : zizine57@yahoo.fr

Réf: NGO-90339

ASSOCIATION ET COMMUNAUTES ASSOCIES AU TRAVAIL DE LA FENDATCI

ASSOCIATIONS / COMMUNAUTES	DOMAINES D'ACTIVITES
Conseil International des organisations de festivals de folklores (CIOFF)	Organisation des festivals de danses folkloriques à travers des spectacles
Association pour la Promotion Culturelle de Grand-Bassam	Promotion des Arts de la scène à Bassam
ONG l'étoile de Boukani (Communauté Lobi et Koulango)	Festival des danses traditionnelles du Boukani FESTIBO - Danses-chants-musiques traditionnels - Sauvegarde des costumes traditionnels
ONG pour la promotion des masques de l'Ouest (Wobè, Guéré) Man	Enseignement et transmission
O.I.P./M.C.F « Office Ivoirien du Patrimoine Culturel » / « Ministère de la Culture et de la Francophonie »	Gérant du Patrimoine Culturel classé et inscrit au Ministère de la Culture
Fondation Georges Niangoran Bouah anciennement centre de recherche en Drummologie en Numustratique africain (C.R.D.N.A)	Pratique et transmission du langage Tambouriné (gros tambour)
Association pour le développement communautaire du N'Zi (Bouaké)	Protection et sauvegarde du patrimoine immatériel rural de Bouaké
Association pour la promotion des traditions culturelles (Wobè)	Danses de bâtons
Association culturelle Peuple du nord	Promotion du Balafon « Djeguélé »
Conseil International de la Danse (CID) (commission nationale)	Promotion de la danse
Centre Ivoirien pour la Recherche et la Documentation en Musicologie Africaine (C.I.R.D.M.A)	Recherche sur les danses, musiques traditionnelles africaines



FENDATCI

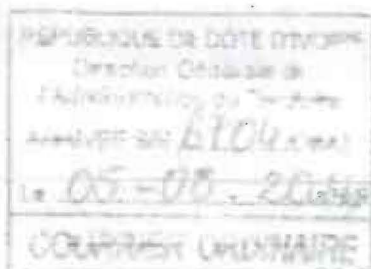
Fédération Nationale des Danses et Arts Traditionnels de Côte d'Ivoire

**BUREAU EXECUTIF DE LA FEDERATION NATIONALE DES DANSES ET
ARTS TRADITIONNELS DE COTE D'IVOIRE (FENDATCI) ISSU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 29 MARS 2008 TENUE
AU CENTRE D'ACTIONS CULTURELLES D'ABOBO**

NOM ET PRENOMS	FONCTION	QUALIFICATION
Mr DOUMBIA SOULEYMANE	PRESIDENT	EXPERT CONSULTANT spécialisé en arts et traditions populaires de Côte d'Ivoire, membre du conseil international de la danse (CID) UNESCO.
Mr ADAMA DIOMANDE	1 ^{er} VICE-PRESIDENT	PRESIDENT DE DANSE, parolier, conservateur des chants sacrés de la communauté Yacouba, département ouest de la Côte d'Ivoire
Mr GOLI KAN	2 ^{ème} VICE-PRESIDENT	PRESIDENT DE DANSE, danseur de masque de la communauté Baoulé de Bindinkro, dépositaire du masque sacré Goly
Mr VAKAMON MENIGA	SECRETAIRE GENERAL (SG)	FORMATEUR En DANSE initiatique de la communauté Toura Gbèpleu
Mr DOUMBIA IBRAHIM KALIL	1 ^{er} SECRETAIRE Gle ADJOINT (SGA)	ADMINISTRATEUR CULTUREL, spécialiste en costume traditionnelle communauté malinké de Côte d'Ivoire
Mr DRAME ISMAEL	2 ^{ème} SECRETAIRE Gle ADJOINT	CONSEILLER d'action culturelle au collège St Joseph d'Abobo Abidjan spécialiste en musique traditionnelle de Côte d'Ivoire
Mr TAHIROU KOUYATE	TRESORIER GENERAL	PROMOTEUR CULTUREL, Président du festival culturel Abidjan (sauvegarde et promotion des chants, danses et musiques traditionnels du sud de la Côte d'Ivoire)
Mme KAKOUTIE LUCIE	1 ^{er} TRESORIER Gle ADJOINT	CONSEILLERE TECHNIQUE, Responsable de la communauté des pleureuses, Chanteuse, danseuse traditionnelle à Alépé
Mr DIABATE ABOU	2 ^{ème} TRESORIER Gle ADJOINT	DANSEUR CHORIGRAPHE, spécialiste en création d'inspiration traditionnelle, spécialiste des tenues et costumes traditionnelles
Mr VE ANATOLE	SG A L'ORGANISATION	PRESIDENT DE DANSE, membre de la commission d'identification du balafon (Djéguélé) classé comme patrimoine matériel en Côte d'Ivoire
Mr ABASS KONE	1 ^{er} SGA A L'ORGANISATION	CHOREGRAPHE du groupe traditionnel (Bôlôguô) département de Boundiali communauté villageoise de Nara Nord de la Côte d'Ivoire
Mr SEKONGO MAMADOU	2 ^{ème} SGA A L'ORGANISATION	PRESIDENT de la danse KOUA département de Bondoukou dansé chaque sept (7) ans
Mr ANOH FRANCOIS	SECRETAIRE CHARGE A LA COMMUNICATION	PRESIDENT de la danse SACRE ALEHIN communauté villageoise de Biokoss

Mr KONE GNENEMA	SECRETAIRE ADJ CHARGE A LA COMMUNICATION	SCENOGRAPHE, enseignant à l'INSAAC Abidjan (Institut National des Arts et des Actions culturels)
Mr BOKRA JEAN	SECRETAIRE CHARGE DES RELATIONS PUBLIQUES	CHEF COUTUMIER Traditionnel parolier de la communauté Ebrié d'Abidjan, speaker langue nationale radio Côte d'Ivoire
Mr KONE DRISSA	SECRETAIRE ADJOINT CHARGE DES RELATIONS PUBLIQUES	CHEF TRADITIONEL Traditionnel de la communauté Senoufo de Korhogo Nord de la Côte d'Ivoire
Mr KOUASSI KONAN AKA	1 ^{er} CONSEILLER	INSTRUMENTISTE, percussionniste surveillant conservateur du marigot sacré de la communauté AGBAH(BROFODOUME) Abidjan
bnMr BEKE STEPHANE ADOU	2 ^{ème} CONSEILLER	INSTRUMENTISTE tambourinaire de la communauté Abbey du village Alépé Abidjan sud
Mr KEITA IBRAHIM	3 ^{ème} CONSEILLER	INSTRUMENTISTE tam-tam sacré responsable des cérémonies d'initiation rituelles, responsable de la circoncision des jeunes de la communauté Sénoufo de Ouangolo Nord de la Côte d'Ivoire
Mr KODJARA JEAN JACQUES	COMMISSAIRE AUX COMPTES	PROMOTEUR CULTUREL, journaliste culturel spécialisé en arts et traditions populaire de Côte d'Ivoire
Mr ALPHONSE GUEHI	COMMISSAIRE AUX COMPTES	ANIMATEUR ARTISTIQUE, spécialiste en intronisation des chefs et rois traditionnels de Côte d'Ivoire, professeur des arts et cultures au collège St Joseph de Bouaké

Fait à Abidjan, le 08 Mai 2015



Fédération Nationale des Danseurs et Arts Traditionnels de Côte d'Ivoire
BPV 20 ABIDJAN
CONTACT : Centre d'Action Culturelle d'Abidjan
Tél : (225) 74 39 46 23 / CEL : (225) 09 45 87 55 / Fax : (225) 29 49 97 78
Site : Federation-na-danseurs-arts-traditionnels-cote-ivoire.fr

LE PRESIDENT
DOUMBIA SOULY



MAIRIE
DE LA
VILLE
D'ABIDJAN



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

Abidjan, le

8 Mai 1972

N° 222/CA-SG

RECEPISSE DE DEPOT DE STATUTS

LE MAIRÉ DE LA VILLE D'ABIDJAN, Grand Officier de l'Ordre National, donne acte à Monsieur RAUX YAO Bertin, Président de la Fédération Nationale des Danses Folkloriques et des Arts de Côte d'Ivoire (FENDFACI) B. P. 5748 - ABIDJAN - du dépôt effectué à la Mairie des statuts de ladite fédération et de l'assemblée générale du 3 au 5 Mars 1972./-



[Signature]
A. KONAN KANGA



FENDFACI

La Fédération Nationale des Danses Folkloriques et Arts de Côte d'Ivoire
BPV 39 ABIDJAN

CONTACT : Centre d'Action Culturelle d'Abobo

Tel : (225) 24 39 06 23 / CEL : (225) 05 05 82 53 / Fax : (225) 24 49 97 78

Site : fendatci.e-monsite-com – E-mail : zizine57@yahoo.fr

Abidjan, le 15 Mai 2012

N/Réf.026/2012/PR/FENDFACI



A

Monsieur le Ministre de l'Intérieur
Et de l'Administration du
Territoire ABIDJAN-RCI

Objet : Avenant

Monsieur le Ministre,

Dans l'objectif d'harmoniser sa situation vis-à-vis de l'administration et mener à bien certaines activités pour son épanouissement (**Opérations Bancaires**) la Fédération Nationale des Danses Folkloriques et des Arts de Côte d'Ivoire (**FENDFACI**) que je préside sollicite l'actualisation des documents afférents à sa reconnaissance officielle délivrés par vos services (récépissé de dépôt statuts et Règlements Intérieurs etc...).

En effet Monsieur le Ministre à sa création en **Mars 1972** et pour sa reconnaissance officielle selon les lois associatives de notre pas, le 1^{er} Président a déposé les documents relatifs à la reconnaissance officielle de la **FENDFACI** à la Mairie du Plateau comme c'était le cas à cette époque.

Date de statuts et de l'Assemblée Générale constitutive du **3 au 5 Mars 1972**.

Date de dépôt : **08 Mai 1972**

Référence du récépissé de dépôt : **JK / CW N°222 /CA-SG**

Dans l'attente d'une suite favorable à notre requête, nous vous prions Monsieur le Ministre de recevoir nos remerciements anticipés.

Ci-Joint : **1 Exemple du document**

LE PRESIDENT



Mr DOUMBIA SOULEYMANE

FENDATCI

Fédération Nationale des Danses et Arts Traditionnels de Côte d'Ivoire

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Direction Générale de
l'Administration du Territoire
APPROUVÉ SIN 6704/2014
Le 05-08-2014

A
MONSIEUR LE DIRECTEUR
GENERAL DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA
FEDERATION NATIONALE DES DANSES ET ARTS DE CÔTE D'IVOIRE
(FENDATCI)**

L'AN 2008 ET LE SAMEDI 29 MARS 2008, s'est tenue au centre d'actions culturelles d'Abobo, l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Danses et Arts de Côte d'Ivoire (FENDATCI) de 09 heures 15 mn à 13 heures 22 mn.

Comme ordre du jour :

- 1. Le bilan des activités du Bureau Exécutif**
- 2. Modification des statuts chapitre dénomination. Concernant la dénomination de notre association**
- 3. Divers**

L'ordre du jour qui a été proposé a été approuvé à l'unanimité des participants.

Concernant le 1^{er} point, le Président Monsieur **DOUMBIA SOULEYMANE** a salué et remercié toute l'Assemblée pour sa disponibilité. Il a fait un bilan qui tient compte de la situation de guerre que le pays traverse et que les conséquences n'ont pas permis un fonctionnement normal de notre association. Il a aussi souligné le disfonctionnement total de plusieurs de nos ligues de l'intérieur notamment celles de : KORHOGO, BOUNDIALI, MAN, SINEMATIALI et BONDOUKOU.

Sur le plan financier, il a souligné les difficultés des comités de danses à payer leurs cotisations. Conséquence, notre fédération a des sérieux problèmes de Trésorerie. Le bilan du Bureau sortant est positif, l'Assemblée reconduit le Président pour un nouveau mandat de 05 ans.

Comme solution pour relever le défi de la bonne marche de notre fédération, le Président a souhaité que tout le monde y mette de la bonne volonté. Il a aussi préconisé une rencontre avec le Ministère de la culture et de la francophonie, Ministre de tutelle à propos de la nouvelle appellation de notre association.

Abordant l'autre volet de la rencontre, à savoir la nouvelle appellation de notre association, le Président a souligné qu'il faudra adapter le nom de notre fédération aux réalités actuelles. Car, les données de 1972 date d'enregistrement de notre fédération au niveau de l'Administration ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui. Continuer à appeler nos danses comme folklores, serait une insulte à ces danses.

Il a proposé la nouvelle appellation qui est : **LA FEDERATION NATIONALE DES DANSES ET ARTS TRADITIONNELS DE COTE D'IVOIRE (LA FENDATCI)**, appellation qui a été approuvée par l'ensemble des membres présents et qui l'ont adoptée aussitôt. Le Président a demandé à tous de faire honneur et respect à cette nouvelle appellation de notre structure.

En divers, le responsable de la commission des affaires sociales a exprimé les difficultés dans lesquelles seraient les familles de deux de nos membres. Il a souhaité qu'on leur apporte de l'aide et de l'assistance.

Sur le champ, à la suite d'une quête effectuée rapidement, une somme de **TRENTE MILLE FRANCS (30.000 FCFA)** fut collectée et remise aux concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance a mis fin à cette Assemblée Générale à 13 heures 22 minutes.

Fait à Abidjan le 29 Mars 2008

Le Président de séance

MR DOUMBIA Souleymane



Le Secrétaire de séance

KODJARA Jean Jacques